

L'Institut national d'histoire de l'art (INHA)

par Michel Laclotte *

Le projet d'Institut national d'histoire de l'art (INHA) a une longue histoire, qu'il serait trop long de détailler dans le cadre de cette intervention. Je préfère me réjouir de la bonne nouvelle : l'INHA va enfin voir le jour.

L'INHA doit s'installer rue Vivienne et rue de Richelieu : dans une partie des locaux libérés par les Départements des imprimés et des périodiques et par certains services de la Bibliothèque nationale de France. Le bâtiment Vivienne abritera les activités de recherche et d'enseignement au niveau du 3^e cycle, ainsi que les espaces destinés à l'accueil, aux rencontres scientifiques et aux expositions, tandis que la bibliothèque et l'iconothèque documentaire seront rassemblées rue de Richelieu.

La Mission interministérielle des Grands Travaux a conduit une étude de programmation (confiée à l'équipe AGSP) Elle a permis de prévoir, dans le détail, l'utilisation des lieux dans le bâtiment Vivienne et de tracer les grandes lignes d'une implantation de l'Institut dans le quadrilatère Richelieu, à côté des départements spécialisés de la BnF, appelés à se redéployer : Département des estampes et de la photographie, Département des manuscrits, Département des cartes et plans, Département des monnaies, médailles et antiques, Département de la musique, Département des arts du spectacle.

L'INHA sera une structure fédérative, dont le statut administratif (GIP ou établissement public) est à l'étude, associant l'ensemble des partenaires français et largement ouverte sur l'étranger. Pour ce qui est de

l'enseignement et des centres de recherche, il regroupera dans le respect des identités de chacun :

— toutes les unités universitaires d'histoire de l'art du 3^e cycle, de Paris, notamment Paris-I, Paris-IV et Paris-X ;

— l'Ecole nationale des chartes et l'Ecole nationale du patrimoine ;

— des séminaires et des équipes de l'Ecole pratique des hautes études (IV^e section) et de l'Ecole des hautes études en sciences sociales ;

— des unités du CNRS, notamment la *Bibliographie d'histoire de l'art* ;

— des sociétés savantes : Société de l'histoire de l'art français, Société française d'archéologie, Société française d'archéologie classique ;

— des revues : *Revue de l'Art*, *Histoire de l'Art* ;

— ainsi que des antennes d'organismes étrangers : Getty Information Institute, Archives of American Art, Centre allemand d'histoire de l'art ;

tout en restant étroitement lié aux chercheurs en région.

Chaque institution continuera de développer ses activités propres et, parallèlement, s'associera à des programmes scientifiques et culturels décidés en commun (colloques, cycles de conférences, expositions, publications, etc.).

Il apparaît indispensable de pouvoir accueillir et renseigner les chercheurs, particulièrement ceux qui viennent de pro-

vince ou de l'étranger, sur les ressources et les programmes de l'INHA, sur les activités de recherche et d'enseignement en France et à l'étranger, et en particulier sur les centres de ressources documentaires, les colloques, les séminaires, etc. Les chercheurs pourront disposer de bureaux de passage et les doctorants bénéficieront de salles de travail équipées de matériel informatique. Enfin, un service spécifique facilitera l'hébergement des chercheurs invités, de province ou de l'étranger.

L'Institut national d'histoire de l'art constituera une bibliothèque de recherche largement ouverte. Il développera des collections d'ouvrages de référence pour l'art et l'archéologie, de la Préhistoire à nos jours, toutes civilisations confondues. Cette bibliothèque deviendra le centre de ressources majeur pour l'art occidental, de l'Antiquité classique à nos jours. Pour tous ces domaines, architecture et urbanisme compris, elle tendra à l'exhaustivité. Elle réunira les fonds de la Bibliothèque centrale des musées nationaux, de l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts, de la bibliothèque d'art et d'archéologie-Jacques Doucet, et de l'Ecole nationale des chartes.

Sera ainsi constitué un ensemble d'un million de volumes environ, complété par les documents spécialisés (manuscrits, dessins, estampes, photographies) et, notamment, les fonds considérables en ce domaine de l'ENSBA et de la bibliothèque d'art et d'archéologie.

La Bibliothèque de l'INHA sera accessible à un large public d'étudiants, de chercheurs, de spécialistes (enseignants-chercheurs et conservateurs), mais aussi de professionnels divers (documentalistes, marchands, etc.), selon des niveaux d'accès distincts :

* Président de la Mission pour l'Institut national d'histoire de l'art.

- collections d'usuels et de périodiques en libre accès,
- communication classique de l'ensemble du fonds par bulletins,
- libre accès aux magasins (réserve exceptée) pour un certain nombre de lecteurs accrédités.

Afin, notamment, de permettre l'accès des magasins aux chercheurs autorisés, l'ensemble du fonds sera, après recotation, soumis à un classement thématique commun. Grâce à ce système, le lecteur de l'INHA n'aura pas à se soucier de la provenance des ouvrages qu'il veut consulter et bénéficiera des conditions de travail identiques à celles qu'offrirait une bibliothèque unique.

Néanmoins chacune des quatre bibliothèques constitutives du fonds, administrativement distincte de ses partenaires, conservera son identité et la responsabilité de ses collections, notamment en matière d'acquisitions.

La direction de l'ensemble sera collégiale

et menée entre les responsables des quatre institutions. Celles-ci travaillent déjà ensemble et mettent en commun leurs réflexions sur le fonctionnement de la future Bibliothèque de l'INHA et sur les apports complémentaires de chacune d'entre elles.

Les missions actuelles des divers partenaires (prêt entre bibliothèques pour la BAA ou tête d'un réseau national pour la Bibliothèque centrale des musées nationaux, par exemple) seront poursuivies. La Bibliothèque lancera en outre des programmes de numérisation, et proposera de nouveaux services de communication de documents à distance.

Un effort particulier sera porté sur la constitution de fonds documentaires (photothèques et instruments de recherche informatique). On sait, en effet, qu'en France, les organismes regroupant de tels instruments de travail font gravement défaut. Tout ou presque reste à faire pour créer une iconothèque digne des documentations photographiques qui existent à l'étranger. Cette iconothèque comprendra des photothèques, des banques de

données et des documentations thématiques. Il n'est pas question de créer une documentation universelle et, au reste, sur certains points, des organismes bien conduits existent déjà : la Documentation des peintures au Louvre, la Documentation du musée d'Orsay et celle du musée national d'Art moderne, le Centre de création industrielle au Centre Pompidou, les Archives de la critique d'art, à Rennes, par exemple.

Pour des raisons d'efficacité et de complémentarité avec les instituts étrangers, l'effort scientifique et financier devra donc se concentrer sur le patrimoine national. Cinq thèmes ont été suggérés : architecture française, architecture intérieure française, collections et marché de l'art en France, bibliographie rétrospective de l'art français, iconographie de l'art profane (dont le cadre dépassera nécessairement la France). Ces thèmes demanderont, bien entendu, des mises au point et devront être validés par un conseil scientifique ; la possibilité d'une section consacrée au XX^e siècle est également envisagée.

Les fonds de photographies, de tirés à part et d'archives diverses, classés thématiquement, donneront lieu à un traitement informatique, pouvant revêtir plusieurs formes (indexation, catalogage, numérisation, dossier bibliographique) et devant permettre la transmission de données à distance.

La constitution de cette iconothèque est un travail de longue haleine, coûteux, mais indispensable. La création, l'organisation et le fonctionnement de l'iconothèque dépendront directement de la direction de l'Institut, mais l'enrichissement des fonds ne pourra se faire sans la collaboration scientifique active des organismes qu'il réunira et des départements spécialisés de la Bibliothèque nationale de France, ainsi que des musées, des Archives nationales, d'autres universités, des bibliothèques dans toute la France, des centres de recherche du patrimoine et d'organismes étrangers (suivant les spécialités de chacun évidemment). Ce travail collectif contribuera à cimenter la fédération qu'est l'Institut national d'histoire de l'art, en associant concrètement et de façon permanente toute la communauté des historiens d'art français.